

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DESTINÉS AUX DEMANDEURS DE FORMATION

REFORME DU DISPOSITIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

NORMALISATION DU SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

19.04.2016

Plan

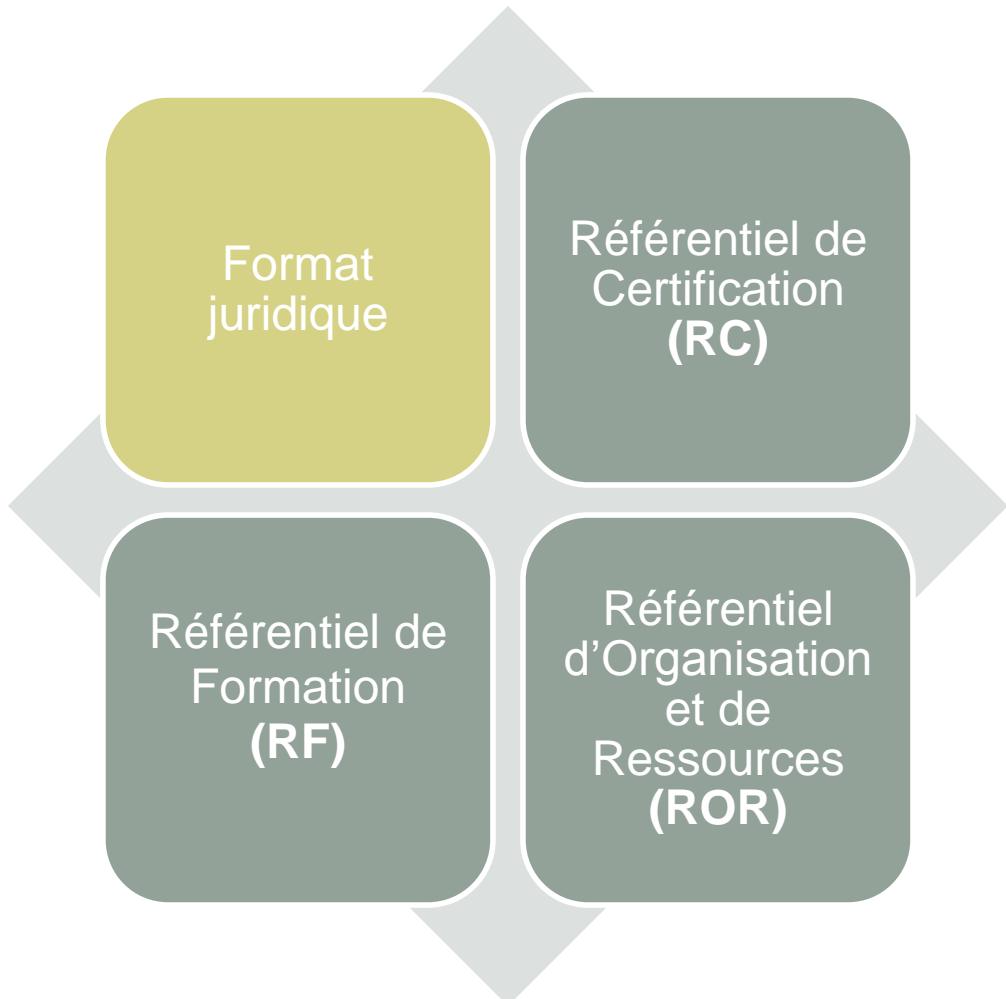
- Introduction
- Principe fondamental de la norme
- Processus d'habilitation
- Processus de certification

Objectifs

- Ancrage du système d'assurance qualité au sein du dispositif de la FP (formateurs, référentiels, évaluation...),
- Améliorer la qualité, la lisibilité et la crédibilité des diplômes de la FP,
 - Meilleure Employabilité des diplômés,
 - Reconnaissance mutuelle des qualifications,
- Refonte du système d'homologation des diplômes vers le système d'habilitation des EFP,
- Mise en place d'un dispositif d'évaluation certificative (y compris VAE).

Norme pour la Formation Professionnelle

Référence nationale décrivant, pour une spécialité donnée, les objectifs visés par un diplôme en termes de métier ainsi que les conditions et modes d'accès à la formation et à la certification. La norme est publiée au JORT et est associée à trois référentiels :



Norme pour la FP (texte juridique)

Article 1: Classification du diplôme

Article 2: Définition du métier visé par le diplôme

Article 3 : CCP visés par le diplôme

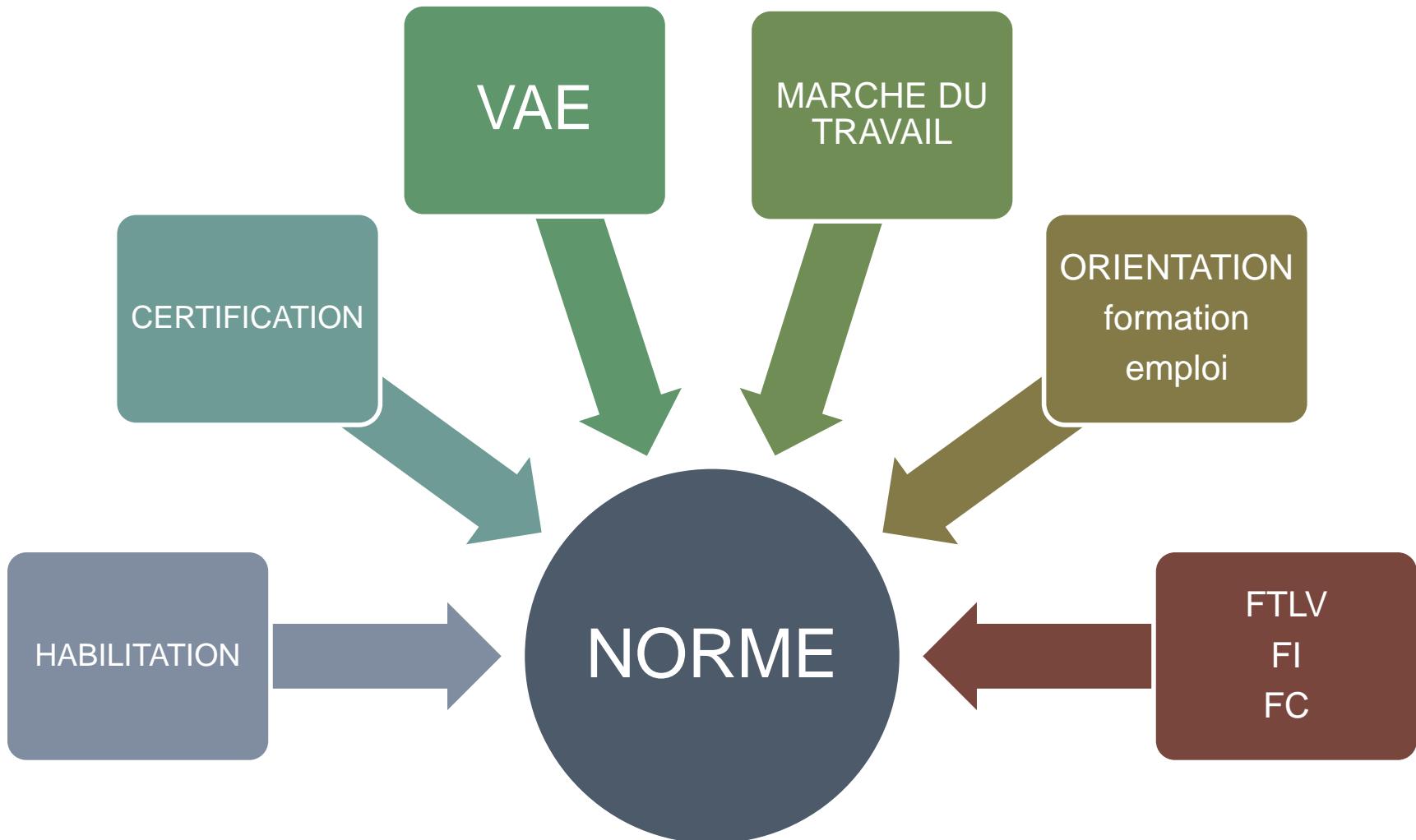
Article 4 : Formation

Article 5 : Conditions d'accès à la formation

Article 6 : Modalités de formation

Article 7 : Evaluation certificative

Principe fondamental de la NFP



Principe assurance qualité : Habilitation des EFP

- Système actuel :
 - Système d'homologation des diplômes de la FP,
 - **Secteur privé :** chaque EFP dépose un DTP pour chaque spécialité + avec visite de constat,
 - **Secteur public :** chaque opérateur de formation dépose un DTP par spécialité au nom de tous les EFP – sans visite de constat,
- Système projeté :
 - Habilitation des établissements (publics et privés) à organiser la formation et/ou l'évaluation certificative pour une spécialité sur la base d'un audit,
 - Audit est assuré par des auditeurs tierce partie identifiés sur l'ensemble du territoire et approuvés par les commissions sectorielles,
 - Auditeur vérifie la conformité de la mise en œuvre de la norme afin d'atteindre les résultats de la formation.

Principe assurance qualité : Certification

Procédure définissant les conditions de délivrance d'un diplôme qui reconnaît les résultats des acquis d'apprentissages (formels, non formels et informels) d'une personne conformément à un processus décrit dans une norme et /ou un référentiel de certification et par rapport à l'un des niveaux de la CNQ.

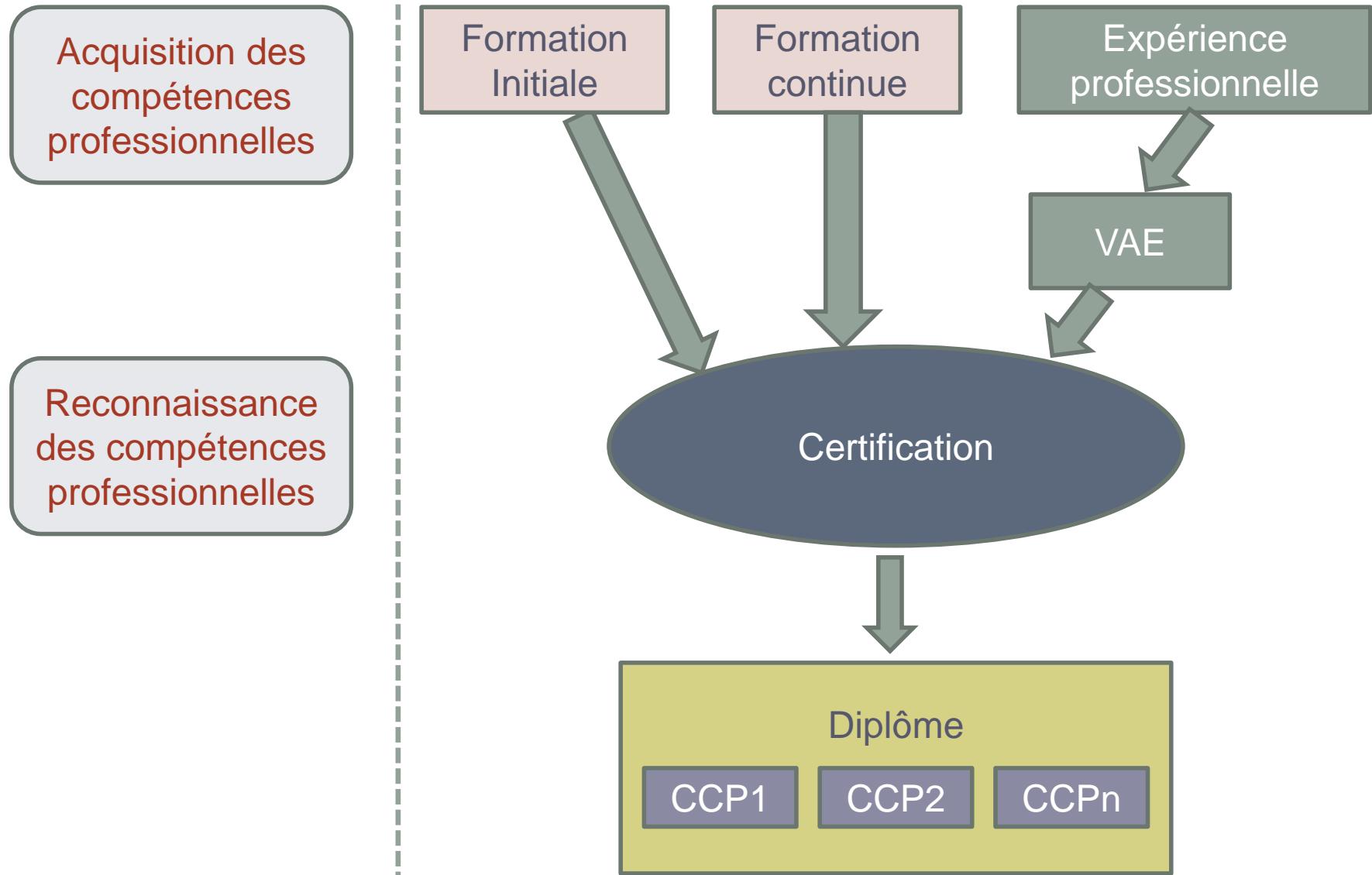
Principe assurance qualité : Certification

- Système actuel :
 - Délivrance du diplôme est conditionnée par une évaluation des acquis de la formation réalisée par le formateur pour ses apprenants,
 - Absence de référence(s) nationale(s) pour l'évaluation,
 - Evaluation se fait compétence par compétence,
 - Ne permettent pas l'évaluation des candidats VAE,
 - Faible possibilité de reconnaissance mutuelle des qualifications,
 - Manque de lisibilité des diplômes délivrés par rapport au marché du travail,

Principe assurance qualité : Certification

- Système projeté :
 - Une évaluation des acquis d'apprentissage (apprenants et candidats VAE) par des évaluateurs tierce partie (formateurs et/ou professionnels) identifiés et validés par les commissions sectorielles,
 - Le métier visé par le diplôme est découpé en CCP (2-5),
 - L'évaluation se fait par CCP : un regroupement cohérent de compétences professionnelles explicitant le pouvoir d'agir d'un candidat dans un contexte réel d'exercice du métier (vise une employabilité),
 - Les sujets d'évaluation sont élaborés sur la base d'une référence nationale unique : **Référentiel de certification** (critères d'évaluations, modalités, durée et principes de notation),
 - Base d'une reconnaissance mutuelle des qualifications.

Formation Tout au Long de la Vie : FTLV



Expérimentation de l'évaluation certificative (apprenants FI + Candidats VAE)



ATFP : Centre sectoriel de formation en bâtiment Soliman
CAP – Maçon

Equipe sectorielle : Bâtiment et travaux publics



Expérimentation de l'évaluation certificative (apprenants FI + Candidats VAE)



ONTT : Centre de formation touristique à Hammamet
BTP – Technicien restaurant et bar

Expérimentation de l'évaluation certificative (apprenants FI + Candidats VAE)



ONTT : Centre de formation touristique à Hammamet
BTP – Technicien restaurant et bar

Equipe sectorielle : Tourisme et Hôtellerie



Expérimentation de l'évaluation certificative (apprenants FI + Candidats VAE)



AVFA : Centre de formation en pêche à Mahdia
CAP – Marin pêcheur

Equipe sectorielle : Pêche



Merci pour votre attention